Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: TROYSHIELD F20

Type(s) de produit: TP13 - Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

Numéro de l'autorisation: FR-2018-0118

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:

Table des matières

Informations administratives	
mioritations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

TROYSHIELD F20		

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation

Nom	TROY CHEMICAL COMPANY BV
Adresse F	Poortweg 4C 2612PA Delft Pays-Bas

Numéro de l'autorisation

FR-2018-0118 1-2

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

FR-0016146-0002

Date de l'autorisation

01/02/2019

Date d'expiration de l'autorisation

20/12/2028

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

Adresse du fabricant

Emplacement des sites de fabrication

Troy Chemical Company BV

Poortweg 4C 2612PA Delft Pays-Bas

Westelijke Randweg 9 4791 RT Klundert Pays-Bas

Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne

Am Alten Galgen 14 56410 Montabaur Allemagne

Geschwister-Scholl-Straße 127 39218 Schönebeck/Elbe Allemagne

Mecklenburger Str. 229 23568 Lübeck Allemagne

Halchtersche Str. 33 38304 Wolfenbüttel Allemagne

Am Nordturm 5 46562 Voerde Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active

39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)

Nom du fabricant

Troy Corporation

Adresse du fabricant

8 Vreeland Road 07932 Florham Park, New Jersey États-Unis

Emplacement des sites de fabrication

One avenue L 07105 Newark, New Jersey États-Unis

Substance active

39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)

Nom du fabricant

Troy Chemical Company BV

Adresse du fabricant

Poortweg 4C 2612PA Delft Pays-Bas

Emplacement des sites de fabrication

Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2- propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	20

2.2. Type de formulation

AL -Autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention	de	dano	ıer
MEHROH	uc	uanu	ıcı

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Ne pas respirer les .

Se laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter .

Consulter un médecin en cas de malaise.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

Rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à .

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS D'INGESTION:Appeler en cas de malaise.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Fluide de coupe

Type de produit

TP13 - Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Moisissures Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Préservation des fluides de coupe synthétiques ou à base d'huile d'origine minérale (MWF).

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Système clos et ouvert

Description détaillée: Traitement préventif :

Une application dans le concentré du fluide de coupe.

Traitement curatif:

Une application par réservoir dans le fluide de coupe dilué au cours de son utilisation.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Traitement préventif : 1 application dans le concentré du fluide de coupe pour atteindre une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué entre 0,005 et 0,015 %. Traitement curatif : 0,025 – 0,075 % de produit dans le fluide de coupe dilué (correspondant à 0,005 – 0,015 % IPBC). Dilution (%): -

Nombre et fréquence des applications:

Traitement préventí:

1 application dans le concentré du fluide de coupe pour atteindre une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué entre 0,005 et 0,015 %.

Traitement curatif:

0,025 – 0,075 % de produit dans le fluide de coupe dilué (correspondant à 0,005 – 0,015 % IPBC).

Catégorie(s) d'utilisateurs

Industriel

Professionnel

Seaux de 5 à 30 kg en HDPE

Tonneaux de 200 à 230 kg en HDPE

Cuve de 1000 à 1100 kg en HDPE

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Il est recommandé de déterminer la concentration optimale de produit à utiliser et de s'assurer de la compatibilité avec le fluide de coupe à l'aide d'essais en laboratoire.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Eviter le contact direct avec les composés chimiques fortement acides ou alcalins.
- Le produit est stable dans la gamme de pH 3 10,5.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs et les poussières.
 Lors de la phase de manipulation du produit :
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) :
- Porter une protection oculaire ;
- Porter un appareil de protection respiratoire (matériau de l'appareil à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-	
6.	Autres informations
-	Durée de vie : 2 ans.
-	Stocker à l'abri de la lumière.
-	Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial.
-	Ne pas stocker à moins de 5°C.
-	Ne pas stocker à des températures supérieures à 35 °C.